|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-quatrième sessionGenève, 29 et 30 octobre 2018 | TC/54/15Original: anglaisDate: 24 juillet 2018 |

**Caractères applicables à certaines variétés seulement**

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

 Le présent document a pour objet d’examiner s’il convient de modifier les conseils figurant dans le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” pour exclure un caractère de l’observation sur la base du niveau d’expression d’un caractère précédent.

 Le TC est invité à examiner

 a) la proposition de modification des conseils figurant au paragraphe 3 de la note indicative 18 (GN 18) du document TGP/7, comme indiqué au paragraphe 18 du présent document; et

 b) la proposition d’inclusion d’un avertissement concernant les conséquences de l’application de la méthode pour exclure des variétés de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent, comme indiqué au paragraphe 19 du présent document.

 La structure du présent document est la suivante :

[Résumé 1](#_Toc520876044)

[RAPPEL 2](#_Toc520876045)

[Observations formulées par les groupes de travail techniques 2](#_Toc520876046)

[Examen par le Comité de rédaction élargi 2](#_Toc520876047)

[Proposition 3](#_Toc520876048)

ANNEXE I EXTRAIT DU DOCUMENT TG/13/11 (LAITUE)

 Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

TC : Comité technique

TC-EDC : Comité de rédaction élargi

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

TWP : Groupe de travail technique

# RAPPEL

 Les conseils ci-après figurent dans le document TGP/7 sur les caractères applicables à certaines variétés seulement :

“GN 18 (Chapitre 7 du modèle : colonne 3) – Présentation des caractères : désignation du caractère

[…]

“*3.* *Caractères applicables à certaines variétés seulement*

“Dans certains cas, le niveau d’expression d’un caractère qualitatif précédent fait qu’un caractère donné ne s’applique pas à un caractère ultérieur; par exemple, il ne serait pas possible de décrire la forme des lobes des feuilles d’une variété dont les feuilles ne possèdent pas de lobes. Dans les cas où ce n’est pas évident, ou lorsque les caractères sont séparés dans le tableau des caractères, la désignation du caractère suivant est précédée d’une mention soulignée des types de variétés auxquels elle s’applique, sur la base du caractère précédent, comme indiqué ci-dessous :

“‘Variétés à type de fleur simple seulement : Fleur : forme’”

 À sa cinquante-troisième session tenue à Genève du 3 au 5 avril 2017, le TC a examiné s’il convenait de modifier la note indicative 18.3) du document TGP/7, “Caractères applicables à certaines variétés seulement”, dans le but de préciser que, outre le niveau d’expression d’un caractère pseudo-qualitatif précédent, dans certains cas, le niveau d’expression d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent aura aussi pour conséquence qu’un caractère ultérieur n’est pas applicable (voir les paragraphes 134 et 135 du document TC/53/31 “Compte rendu”).

 Le TC est convenu d’inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, à examiner cette possibilité et, le cas échéant, à définir les circonstances dans lesquelles les caractères peuvent être exclus de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent, et d’accorder plus de temps à l’étude de cette question à sa session de 2018.

# Observations formulées par les groupes de travail techniques

 À leurs sessions de 2017, le TWA, le TWV, le TWO, le TWF et le TWC ont examiné le document TWP/1/12 “Characteristics which only apply to certain varieties” (voir les paragraphes 55 et 56 du document TWA/46/10 “Report”; les paragraphes 31 à 33 du document TWV/51/16; les paragraphes 19 à 21 du document TWO/50/14 “Report”; les paragraphes 34 à 36 du document TWF/48/13 “Report”; et les paragraphes 40 à 42 du document TWC/35/21 “Report”).

 Le TWA, le TWV, le TWO, le TWF et le TWC ont accepté la possibilité d’exclure des variétés de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent dans certaines circonstances, comme lorsqu’il était impossible de décrire un organe qui n’était pas présent dans une variété ou que la variation n’existait qu’au sein d’un groupe particulier de plantes.

 Le TWV a rappelé l’importance de se reporter à un tableau de caractères de groupement au sein d’une espèce, comme celui figurant dans les principes directeurs d’examen de la laitue (voir le chapitre 5.3 du document TG/13/11 reproduit dans l’annexe du présent document).

 Le TWO, le TWF et le TWC sont convenus avec le TWV que la méthode pour exclure des variétés de l’observation sur la base d’un caractère PQ ou QN précédent devait être appliquée avec prudence et en tenant compte des données d’expérience enregistrées et des débats menés lors de la rédaction des principes directeurs d’examen, afin d’avoir pleinement conscience des conséquences.

 Le TWO a noté que certains principes directeurs d’examen pour des plantes ornementales portaient sur tout un genre végétal et que certains caractères seraient applicables à certains groupes de plantes seulement.

# Examen par le Comité de rédaction élargi

 Sur la base des mesures de précaution adoptées pour la période de transition allant jusqu’à la cinquante-quatrième session du TC qui se tiendra en octobre 2018, le TC-EDC a été invité à synthétiser les observations faites par les TWP à leurs sessions de 2017 et à élaborer des propositions pour un examen ultérieur par les TWP à leurs sessions de 2018.

 À sa réunion des 26 et 27 mars 2018, le TC-EDC a examiné le document TC-EDC/Mar18/13 “Characteristics which only apply to certain varieties” (voir les paragraphes 17 à 20 du document TC‑EDC/Mar18/11 “Report”).

 Le TC-EDC a noté que le TWA, le TWV, le TWO, le TWF et le TWC étaient convenus de la possibilité d’exclure des variétés de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent dans certaines circonstances.

 Le TC-EDC a recommandé que le Comité technique examine à sa cinquante-quatrième session une proposition de modification des conseils figurant dans le document TGP/7, par exemple : “Dans certains cas, le niveau d’expression d’un caractère ~~qualitatif~~ précédent fait qu’un caractère donné ne s’applique pas à un caractère ultérieur […]”.

 Le TC-EDC a recommandé l’inclusion d’un avertissement concernant les conséquences de l’application de la méthode pour exclure des variétés de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent, comme pour les caractères de groupement.

# Proposition

 Il est proposé de modifier les conseils figurant au paragraphe 3 de la note indicative 18 (GN 18) du document TGP/7 de la manière suivante (les éléments à supprimer sont ~~surlignés et biffés~~ et les éléments à ajouter sont surlignés et soulignés) :

“*3.* *Caractères applicables à certaines variétés seulement*

“Dans certains cas, le niveau d’expression d’un caractère ~~qualitatif~~ précédent fait qu’un caractère donné ne s’applique pas à un caractère ultérieur; par exemple, il ne serait pas possible de décrire la forme des lobes des feuilles d’une variété dont les feuilles ne possèdent pas de lobes. Dans les cas où ce n’est pas évident, ou lorsque les caractères sont séparés dans le tableau des caractères, la désignation du caractère suivant est précédée d’une mention soulignée des types de variétés auxquels elle s’applique, sur la base du caractère précédent, comme indiqué ci-dessous :

“‘Variétés à type de fleur simple seulement : Fleur : forme’”

 Il est proposé de modifier comme suit les conseils figurant dans la note indicative 18 (GN 18) du document TGP/7 pour inclure un avertissement concernant l’application de la méthode pour exclure des variétés de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent (les éléments à ajouter sont surlignés et soulignés) :

“L’exclusion des caractères de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent dans certaines circonstances doit être appliquée avec prudence, compte tenu des conséquences pour l’examen de la distinction. Un tableau des caractères de groupement pourrait être utilisé pour veiller à ce que les caractères ne soient exclus de l’observation que sur une base solide”.

 *Le TC est invité à examiner*

 *a) la proposition de modification des conseils figurant au paragraphe 3 de la note indicative 18 (GN 18) du document TGP/7, comme indiqué au paragraphe 18 du présent document, et*

 *b) la proposition tendant à inclure un avertissement concernant les conséquences de l’application de la méthode pour exclure des variétés de l’observation sur la base d’un caractère pseudo‑qualitatif ou quantitatif précédent, comme indiqué au paragraphe 19 du présent document.*

[L’annexe suit]

EXTRAIT DU DOCUMENT TG/13/11 (LAITUE)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type** | **Exemples de variétés** | **Plante : degré du chevauchement de la partie supérieure des feuilles (car. 3)** | **Feuille : nombre de divisions (car. 6)** | **Feuille : épaisseur (car. 17)** | **Feuille : ondulation du bord (car. 20)** | **Feuille : nervation (car. 25)** | **Seulement les variétés avec Plante : degré du chevauchement de la partie supérieure des feuilles : moyen ou fort : Pomme : forme en section longitudinale (car. 27)** |
| Type pommée beurre  | Clarion, Maikönig, Sartre | moyen à fort | nul ou très petit | mince à épaisse | nulle à faible | non flabelliforme  | circulaire ou arrondie aplatie étroite  |
| Type Novita  | Norvick | absent ou faible | nul ou très petit | mince à moyenne | très faible à moyenne | flabelliforme | - |
| Type Iceberg  | Great Lakes 659, Roxette, Saladin, Vanguard 75 | fort | nul ou très petit | épaisse | nulle à moyenne | flabelliforme | circulaire ou arrondie aplatie étroite |
| Type Batavia  | Aquarel, Curtis, Funnice, Felucca, Grand Rapids, Masaida, Visyon | absent ou faible à fort | nul ou très petit | moyenne à épaisse | faible à très forte | flabelliforme | elliptique large, circulaire ou arrondie aplatie étroite |
| Type Frisée d’Amérique  | Bijou, Blonde à couper améliorée | absent ou faible | nul ou très petit | mince | nulle à forte | flabelliforme ou non flabelliforme ou semi- flabelliforme | - |
| Type Lollo  | Lollo rossa, Revolution | absent ou faible | nul ou très petit | mince | forte à très forte  | flabelliforme | - |
| Type Feuille de chêne  | Catalogna, Kipling, Muraï, Salad Bowl | absent ou faible | petit à grand | mince | nulle à faible | flabelliforme ou non flabelliforme ou semi- flabelliforme | - |
| Type multidivisée  | Curletta, Duplex, Jadigon, Rodagio | absent ou faible | moyen à très grand | mince | faible à très forte | flabelliforme | - |
| Type Frillice  | Frilett | absent ou faible | nul ou très petit | épaisse | faible à forte | flabelliforme | - |
| Type romaine  | Actarus, Blonde maraîchère, Pinokkio | absent ou faible à moyen  | nul ou très petit | moyenne à épaisse | nulle à faible | non flabelliforme  | arrondie aplatie étroite |
| Type Gem  | Craquerelle du Midi, Sucrine, Xanadu | absent ou faible à moyen | nul ou très petit | moyenne à épaisse | nulle à faible | non flabelliforme  | elliptique large, circulaire ou arrondie aplatie étroite |
| Type tige  | Celtuce, Guasihong | absent ou faible | nul ou très petit | mince à moyenne | nulle à faible | non flabelliforme  | - |

[Fin de l’annexe et du document]